

declareit

Infoticker

Mars 2022

Chères lectrices et chers lecteurs

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir un nouveau numéro de l'Infoticker. Nous espérons que cette nouvelle année a bien démarré pour chacun d'entre vous. L'AFD a été rebaptisée en OFDF au 01.01.2022, de plus amples informations à ce sujet sont disponibles ci-dessous.

Consacrez quelques minutes de votre temps pour une mise à jour rapide et efficace concernant les dernières nouveautés en matière de douane et de Declare-it.

**Jürg Zellmeyer**

Product Manager Cargowise
juerg.zellmeyer@wisetechglobal.com

**Thomas Cattaruzza**

Product Manager Declare-it
thomas.cattaruzza@wisetechglobal.com

OFDF

Le 1^{er} janvier 2022, l'Administration fédérale des douanes (AFD) a été rebaptisée en Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Le changement de nom s'inscrit dans le cadre du développement de l'Administration fédérale des douanes. Le site internet a été adapté en conséquence. Nous vous recommandons d'actualiser vos éventuels favoris dans votre navigateur (tc).

DaziT et Passar

La première réunion trimestrielle du groupe d'accompagnement Économie a eu lieu le 15

février 2022. De hauts responsables de l'OFDF ont fait le point sur l'état d'avancement du projet DaziT lors d'une réunion Skype.

La révision de la loi sur les douanes se poursuit. Suite aux remarques et commentaires formulés au cours de la procédure de consultation, certains points ont été à nouveau transférés de l'ordonnance à la loi. La loi sera ainsi plus claire et offrira une plus grande sécurité juridique. Le message au Conseil fédéral est prévu pour le deuxième trimestre et les délibérations du Conseil prioritaire sont déjà prévues pour la session d'automne 2022.

Passar ne sera plus géré depuis l'actuelle gestion des clients de la douane (GCD). Cela a été rendu nécessaire par le fait que le nouveau portail électronique présente des fonctions inter-départementales et nécessite donc une nouvelle administration "Connex". Cela nécessite l'enregistrement d'un administrateur, par client de la douane, qui pourra ensuite créer l'ID du partenaire commercial (GPID) sur la base de l'IDE et attribuer les rôles nécessaires.

Ces enregistrements seront possibles à partir du mois de septembre. A cet effet, l'OFDF prépare d'une part des structures helpdesk et d'autre part des instructions et des films de formation. Comme à son habitude, SISA vous informera et vous assistera en cas de besoin.

Le développement de Passar pour l'exportation et le transit devrait débuter à la mi-mars avec la publication de la documentation V0.5. La planification de la phase de transition, c'est-à-dire

la manière dont e-dec, NCTS et Passar devront fonctionner ensemble pendant la phase parallèle, est également un sujet important. D'autres réunions et discussions auront lieu à ce sujet au sein du groupe de travail central Logiciels.

Nous continuerons à vous informer sur l'état d'avancement de DaziT et Passar dans le bulletin d'information Infoticker. (jz)

Nouveaux documents d'origine dans e-dec import

L'OFDF a publié une information concernant e-dec: accord PEM en date du 11.02.2022. Dans ce document, il est indiqué que des codes de genre de document supplémentaires sont désormais disponibles lors d'un dédouanement e-dec importation. Les nouveaux codes de genre de document facilitent la distinction lors d'un dédouanement basé sur l'origine selon la Convention PEM. Concrètement, cela signifie que ces codes peuvent être utilisés dès maintenant dans Declare-it e-dec import. Ils seront également fournis lors de la prochaine mise à jour des données de base, fin février. Néanmoins, les codes (par ex. 874 certificat de circulation des marchandises EUR-MED) peuvent dès à présent être saisis dans une déclaration dans Declare-it. Les contrôles de plausibilité internes (DC0004085 et DC00040158) peuvent être ignorés. Adressez-vous au SISA helpdesk si vous avez besoin de plus amples informations. (tc)

Informations supplémentaires

[e-dec Info Convention PEM](#)

Documents d'accompagnement électroniques

Dans l'information externe e-dec n° 45, l'OFDF a signalé que l'URL pour les documents d'accompagnement électroniques passerait à <https://ebd.bazg.admin.ch>. Si vous établissez des documents d'accompagnement électroniques via l'application Declare-it, il n'y aura pas de changement. L'adaptation ne concerne que l'application web propre de l'OFDF. (tc)

Le Conseil fédéral supprime les droits de douane sur les produits industriels au 1^{er} janvier 2024

Lors de la séance du 02.02.2022, le Conseil fédéral a opté pour la suppression des droits de douane industriels à partir du 01.01.2024. La suppression des droits de douane sur les produits industriels entraînera une adaptation du tarif douanier suisse au début de l'année 2024, avec pour conséquence une simplification des tarifs douaniers. (tc)

Informations supplémentaires

[Le Conseil fédéral décide de supprimer les droits de douane sur les produits industriels](#)

Dates et événements

- **14.06.2022:** Groupe d'accompagnement Économie